

Muriel MOEHRING
45 Montbut
23000 ANZEME
Présidente de AQVA
Vice Présidente de SOS EOLE 23

À l'attention de Monsieur Gérard Jamgotchian
Président de la commission d'enquête publique
du projet «CENTRALE EOLIENNE DE LA LANDE

le 25 Mai 2018

Monsieur,

La Creuse est limitrophe de la Haute Vienne, ce territoire tend lui aussi à être colonisé par les éoliennes. Le Limousin devient le fief des aérogénérateurs contrairement à l'ancienne Aquitaine qui dirige les plans mais aucunement n'y prend part. Le projet « Parc Eolien de la Lande » est particulièrement symptomatique de cet état de fait.

Prenons par exemple le Taux de Charge de 27,40%?

Comment a-t-il été calculé ? Aux vues des facteurs de Charge des parcs environnants celui-ci paraît particulièrement sur-évalué.

Il n'y a pas de Business Plan présenté. Or les éléments financiers sont fondamentaux dans l'évaluation d'un projet à plus ou moins long terme. En effet, si le Facteur de Charge est sur-évalué de (à minima) 4 à 5 points, tout ce qui doit en découler sera obéré (production électrique, taxes, trésorerie, rentabilité) impossible d'avoir un visuel objectif sur cette société.

La maison mère du Parc Eolien de la Lande, VOL-V (siren 512686064) présente un capital social de plus de 20 millions. Il est intéressant de mettre en évidence les comptes courants de l'actif supérieurs à 13 millions et les 21 millions de participations et créances rattachées. Par ailleurs, si l'on regarde l'exploitation en 2015 et 2016 (les éléments 2017 n'étant pas disponibles) les Chiffres d'affaires sont respectivement de 820 K€ et de 896 K€ pour une perte (RCAI) de plus d'un million pour chacune des 2 années. La ste VOL-V n'est bénéficiaire que grâce à des produits exceptionnels qui permettent de porter le résultat net pour ces mêmes années à hauteur de 3,5 millions.

Or quel sera l'apport de CELAN dans la maison mère ? Va-t-elle en grever l'exploitation ? À moins que ?

La spécialité du groupe est le photovoltaïque et la biomasse, l'éolien n'apparaît pas comme étant un élément majeur de leur compétence à moins que sa position ne soit qu'à court terme. Comme les chiffres le démontrent la société VOL-V ressemble avant tout à un développeur. Sa politique ne serait-elle pas simplement de vendre des parcs et non de les exploiter ?

Si demain CELAN devait être vendu, par exemple, à une société chinoise (cf. Les autres réalisations éoliennes du groupe) qu'advierait-il du Parc Eolien de la Lande? Quel serait le suivi sur les baux emphytéotiques (terres en location longue durée) ? La maintenance ? Le démantèlement ? Les dividendes ? La survie de l'entreprise ? Et l'indépendance énergétique ?

Enfin sous quel régime tarifaire sera soumis la ste CELAN ? Le décret N° 207676 du 28/04/2017 sur la suppression d'obligation d'achat à « guichet ouvert » avec complément de rémunération touche-t-il le cas présent étant donné que les éoliennes prévues font plus de 3 MW? Or cette disposition sera peu ou prou en adéquation avec la production électrique du parc dont les rémunérations sont liées aux périodes très venteuses. Le parc n'apportera donc pas à la France la production énergétique prévue qu'elle avait escomptée.

En conclusion, au niveau national ce parc va participer au déficit de notre balance commerciale et de paiements par l'importation de machines en provenance de l'étranger, par la tarification aux consommateurs d'un prix généralement supérieur à son prix de vente à l'export, par la fuite de

dividendes à l'étranger si toutefois elle devait être rachetée par exemple par une société de droit étranger et pourquoi pas chinoise.

Localement, seules des miettes financières seront distribuées sans commune mesure avec les nuisances sanitaires, écologiques et environnementales apportées sans parler des dévaluations des biens, des pertes touristiques, de la diminution d'arrivées de néo-ruraux et par la même la réduction d'emplois locaux.

Une aberration en tous points !

Il serait grand temps d'avoir une vision à long terme.